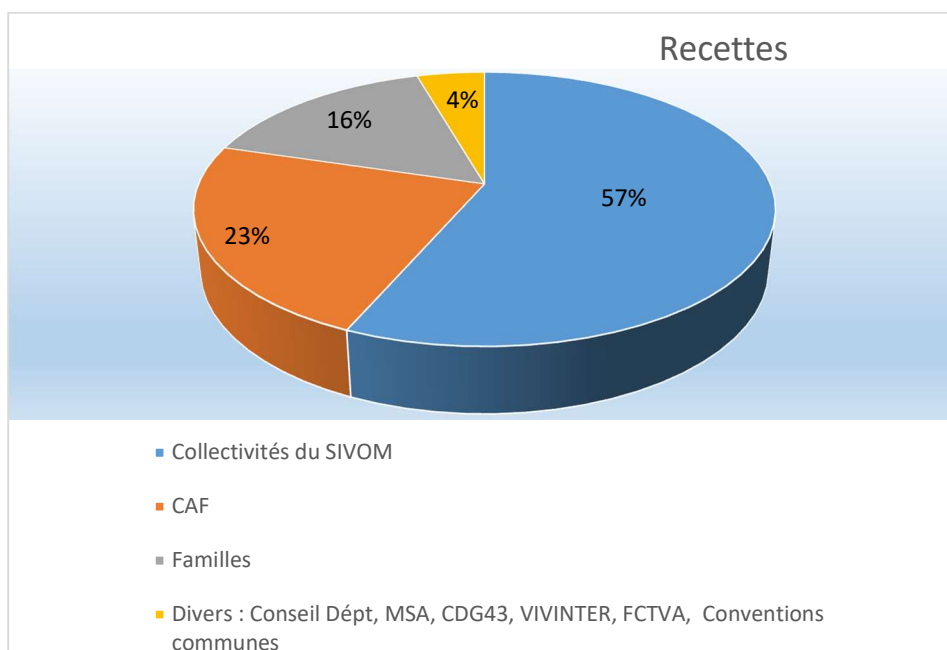


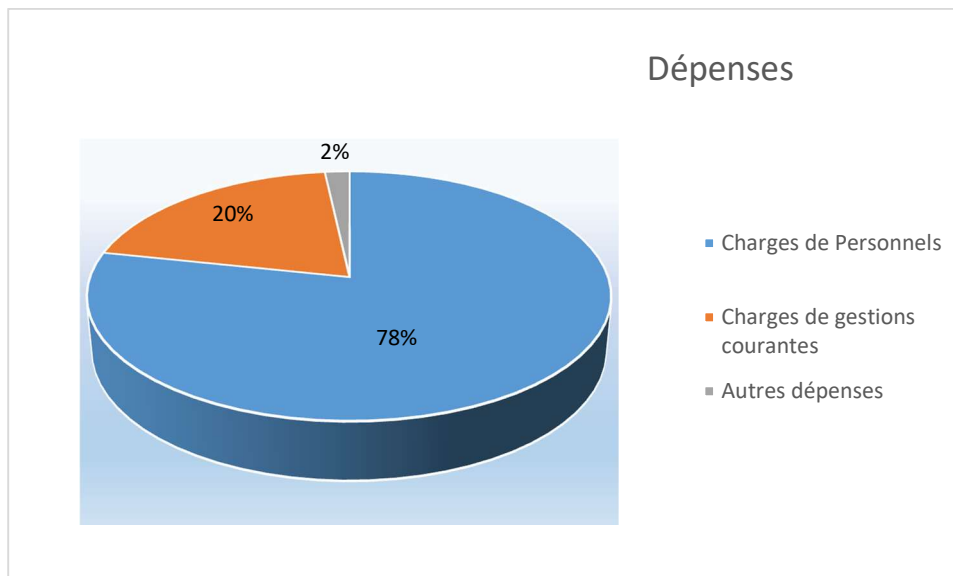
**CONSEIL SYNDICAL du SIVOM de fleuve en vallées (FEV)
 DU 10 mars 2022**

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

a/ Retour en chiffres sur le fonctionnement en 2021 :

| Recettes | Total | Dont : | | | |
|----------|----------------------|------------------------|-------------------------------|-----------------|--|
| | | Collectivités du SIVOM | CAF | Familles | Divers : Conseil Dépt, MSA, CDG43, VIVINTER, FCTVA, Conventions communes |
| | 573 407,27 € | 324 220,96 € | 132 415,67 € | 91 043,49 € | 25 727,15 € |
| Déficit | - 21 989,84 € | | | | |
| Dépenses | Total | Dont : | | | |
| | | Charges de Personnels | Charges de gestions courantes | Autres dépenses | |
| | 595 397,11 € | 466 241,64 € | 118 688,90 € | 10 466,57 € | |





b/ Rapport d'orientation 2022

- Nombre d'habitant au 1^{er} janvier 2022 : (population totale Insee)
 - o Blavozy : **1738 hab. soit 31.67% de la totalité du Sivom**
 - o St Germain Laprade : **3749 hab. soit 68,33% de la totalité du Sivom**
 - o **Population total du SIVOM de FEV : 5487 hab.**

Les prévisions statistiques d'évolution de la démographie pour le SIVOM FEV d'ici 2030 est de +0.6%/an pour Blavozy et de +1%/an pour St Germain Laprade

- Les compétences du SIVOM FEV sont celles des activités de loisirs Extrascolaires et Périscolaires pour les communes qui le composent.
- Pour préparer le budget 2022, nous pouvons reprendre le prévisionnel 2021 sur la base du fonctionnement de l'année, même si la situation sanitaire a pénalisé l'activité ; l'année 2022 risque d'être à l'identique. Le réalisé 2021 est à prendre avec précaution au vu de la situation sanitaire qui a grandement perturbé le fonctionnement normal de la structure.
- En termes d'investissement, nous prévoyons un budget informatique, matériel et logiciel, et un budget mobilier. Les bâtiments étant à la charge des propriétaires (communes de l'EPCI). Pour le compte des mairies de Blavozy et de St Germain Laprade, enclenchement d'un dossier d'investissement pour l'amélioration des locaux du CLSH sur le pôle enfance des Jonchères et des locaux du centre de Place de la Naute suite à l'accord de subventions auprès de la CAF.

- Au regard de la crise sanitaire que nous continuons de subir, les élu.es sortant des Communes et du Sivom, ont fait des choix en 2020 et 2021 pour maintenir un service public d'accueil des enfants ; nous sommes toujours dans une phase d'utilisation de protocoles sanitaires contraignants ; nous devons bien évidemment en tenir compte sur l'impact budgétaire 2021.(produits d'entretien, masques et personnels supplémentaires pour respecter les groupes réduits et les taux d'encadrement).
- Comme les années précédentes, il y a eu la mise en place d'une ligne de trésorerie de 150 000€ en février 2022 pour nous permettre d'assumer nos dépenses en attendant les subventions et remboursements des mairies (juin, septembre, octobre et fin d'exercice) et des subventions de nos partenaires, dont essentiellement la CAF (juillet et octobre).
- Nous devons élaborer le budget de fonctionnement et d'investissement 2021, et fixer la subvention des communes pour les activités Extrascolaires et la prévision des facturations aux communes sur les activités Périscolaires dans le cadre du « Plan mercredi », afin d'équilibrer le budget :
 - o La subvention demandée à chaque commune du SIVOM FEV, concerne uniquement la compétence extrascolaire en se basant sur le nombre d'habitants au 1^{er} janvier (base Insee, population totale) de l'année en cours, pour la répartition entre les Communes.
 - o Les dépenses impactées pour la compétence périscolaire, sauf le mercredi, sont facturées dans le détail à chaque Commune membre du Sivom en fonction de leurs écoles.
 - o Les dépenses impactées par les activités périscolaires sont facturées aux Communes membres du Sivom sur le temps des mercredis en périodes scolaires en se basant sur le nombre d'habitants au 1^{er} janvier (base Insee, population totale) de l'année en cours pour la répartition entre les communes
- Nous souhaitons :
 - o Travailler à mettre en place des indicateurs de gestion des coûts, suivant l'activité (périscolaire, extrascolaire), permettant de mettre en évidence le coût de la structure par journée, puis par enfant.
 - o continuer les conventions ponctuelles de financement avec les communes de Chaspinhac, St Hostien et Le Pertuis.
 - o Travailler d'autres conventions avec les communes environnantes comme Malrevers, St Etienne Lardeyrol, ... pour répondre aux demandes de leurs familles.
 - o Continuer à stabiliser le collectif de travail permanent, afin de pérenniser le professionnalisme et maintenir la confiance des familles à chaque site d'écoles, des Communes membres du Sivom, ainsi que sur les deux structures d'accueil de loisirs.

Mairies de Blavozy
Saint-Germain-Laprade

- Commencer un travail de concertation pour aller vers la mise en place d'une complémentaire santé et d'une prévoyance dont les obligations pour le Sivom interviendront à hauteur de 20% minimum pour la prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et à hauteur de 50% minimum pour la santé au 1^{er} janvier 2026.
- Continuer le travail en commun avec les mairies membres du Sivom, pour le maintien de la qualité des interventions auprès des enfants, avec des salarié.es compétent.es, mis.es à disposition du Sivom par les Communes membres.

Pour la commission financière

Guy Chapelle